

COLLOQUE INTERNATIONAL

Thème : **LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE ET DE LA MEDIATION DANS L'ESPACE OHADA APRES LA REFORME DU 23 NOVEMBRE 2017**

Date : 5 et 6 avril 2018

Lieu : HOTEL DU 2 FEVRIER DE LOME

Direction scientifique Dr Martial AKAKPO et Dr Achille NGWANZA

Près de vingt ans après leur adoption, l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage (AUA) et le Règlement d'arbitrage de la CCJA ont été révisés par le législateur OHADA. Au-delà des textes sur l'arbitrage, ce dernier a également adopté un Acte uniforme sur la médiation (AUM). Ainsi, la réforme du 23 novembre 2017 ne saurait être vue comme une banale relecture du droit de l'arbitrage, au contraire, elle participe d'une œuvre portant plus largement sur les modes alternatifs de règlement des différends.

A la lecture des textes, il apparaît que les innovations sont nombreuses et vont susciter des réactions doctrinales et attirer l'attention des praticiens. C'est dans cette perspective qu'il apparaît utile de s'arrêter sur les incidences pratiques de la réforme du 23 novembre 2017.

En effet, au-delà des questions théoriques relatives aux sources d'inspiration des nouveaux textes, il s'agit de savoir si ceux-ci peuvent contribuer à l'essor de l'arbitrage et de la médiation dans l'espace OHADA. Plus concrètement, l'enjeu est celui de l'efficacité des nouvelles dispositions. Au regard des difficultés rencontrées quant à l'intervention du juge d'appui, de la force obligatoire des conventions d'arbitrage et du contrôle superficiel des sentences, il y a lieu d'évaluer la pertinence des réponses données par le législateur OHADA. Il en va de même de la médiation dont la pratique s'est développée dans un quasi-vide juridique.

Le prisme d'analyse est donc essentiellement pratique, la coopération du juge judiciaire et quelques questions clés du processus de médiation en étant la substance.

Afin d'apporter un premier éclairage sur les interrogations évoquées ci-dessus, un panel de praticiens de l'arbitrage et la médiation esquisseront les méthodes idoines d'application de l'AUA révisé et l'AUM.

PROGRAMME

Jour 1 : 5 avril 2018

8h 30 : **Accueil et mise en place**

9h 30 : **Exposés introductifs :**

- **Les incidences de la réforme du droit de l'arbitrage et de la médiation sur le climat des affaires dans l'espace OHADA**

M. Pius AGBETOMEY, Ministre de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République et des droits de l'homme

Les enjeux de la réforme du 23 novembre 2017 sur la pratique du droit de l'arbitrage et de la médiation

- *Dr Achille NGWANZA, Président du groupe de travail OHADA du Comité Français de l'arbitrage, Membre du MCCI Arbitration and Médiation Center MARC, Ile Maurice*

10h 20 : Débat

11h 00 : Pause-café

11h 20 : **TABLE RONDE 1- L'ACTE UNIFORME REVISE ET LE DROIT DES INVESTISSEMENTS :**

Modérateur : Pr Mayatta NDIAYE MBAYE, Directeur Général de l'ERSUMA

- **Le consentement à l'arbitrage d'investissement en droit OHADA**

Dr Gaston KENFACK, Directeur de la législation au Ministère de la justice du Cameroun

- **Les demandes reconventionnelles dans les instruments d'investissement dans l'espace OHADA**

Pr Walid BEN HAMIDA, Université Paris Saclay

- **La clause optionnelle et le recours à l'arbitrage après l'ouverture d'une instance judiciaire**

Juge Espoir ASSOGBAVI, Secrétaire Général de la CATO

12h 20 : Débat

13h 00 : Pause déjeuner

14h 30 : **TABLE RONDE 2- LA CONSTITUTION DU TRIBUNAL ARBITRAL**

Modératrice : Dr. *EDWIGE KUAGBENU, Enseignant-chercheur UL*

- **La désignation des arbitres**

Me Nadine DOSSOU, Avocate au Barreau de Cotonou, arbitre à la CCJA

- **La récusation des arbitres par les parties dans l'arbitrage Ad hoc et devant les centres d'arbitrage**

Dr Martial AKAKPO, Avocat au Barreau de Lomé, membre de la Cour Internationale d'Arbitrage (CCI-Paris)

- **La rétractation des décisions du juge d'appui**

Dr Gaston KENFACK, Directeur de la législation au Ministère de la justice du Cameroun

15h 30 : Débat

16h 10 : Fin des travaux

Jour 2 : 6 avril 2018

9h 30 : **TABLE RONDE 3- L'INSTANCE ARBITRALE**

Modérateur : Pr Jean-Baptiste RACINE

- **L'obtention des mesures d'urgence**

Dr Martial AKAKPO, Avocat au Barreau de Lomé, membre de la Cour Internationale d'Arbitrage (CCI-Paris)

- **L'intervention dans l'arbitrage CCJA**

Narcisse AKA, Secrétaire Général de la CCJA

- **La diligence des parties**

Dr Gaston KENFACK, Directeur de la législation au Ministère de la justice du Cameroun

10h 30 : Débat

11h 10 : Pause-café

11h 30 : **TABLE RONDE 4- LA PROTECTION DE LA SENTENCE**

Modérateur : - *Narcisse AKA, Secrétaire Général de la CCJA*

- **La renonciation au recours en annulation**

Pr Akuété SANTOS, Université de Lomé

- **La célérité du recours en annulation**

Juge Espoir ASSOGBAVI, Secrétaire Général de la CATO

- **La simplicité de l'exequatur**

Pr Jean-Baptiste RACINE, Université de Nice

12h 30 : Débat

13h 10 : Pause déjeuner

14h 30 : **TABLE RONDE 5- LA MEDIATION**

Modérateur : *Professeur Akuété SANTOS*

- **La conciliation préalable à une procédure d'arbitrage**

Pr Walid BEN HAMIDA

- **Indépendance et incompatibilité du médiateur**

Dr Achille NGWANZA, Président du groupe de travail OHADA du Comité Français de l'arbitrage, Membre du MCCI Arbitration and Médiation Center MARC, Ile Maurice

- **La transformation de l'accord de médiation en titre exécutoire**

Madame Bintou BOLY, Secrétaire permanent du CAMC-O

15h30-16h 30 : Débat

16h30 : **Présentation de l'ouvrage : La protection de la partie faible dans l'arbitrage OHADA du Docteur Martial AKAKPO sous la présidence du Professeur Jean-Baptiste RACINE**

- Note de lecture par le Docteur Achille NGWANZA, Président du Groupe de travail OHADA du CFA,
- Débat avec la salle
- Dédicace de l'ouvrage par *Dr Martial AKAKPO, Avocat au Barreau de Lomé, membre de la Cour Internationale d'Arbitrage (CCI-Paris)*

Prix de l'ouvrage : 27 750 FCFA/ 42 €

Inscription : 150 000 FCFA

Tarif étudiant : 50 000 FCFA

Tarif institutionnel à partir de 2 personnes : 20% de remise

Date limite des inscriptions : 02 avril 2018



FICHE D'INSCRIPTION AU COLLOQUE INTERNATIONAL DE LOME

A retourner au plus tard le 30 Mars 2018 par courriel à l'adresse électronique indiquée en bas de page

Thème :

**« LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE ET DE LA MEDIATION DANS L'ESPACE OHADA
APRES LA REFORME DU 23 NOVEMBRE 2017 »**

Date : 05 et 6 Avril 2018

Horaires : 09:00 – 16:30

Lieu : HOTEL DU 2 FEVRIER DE LOME

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom _____

Prénom(s) _____

Société _____

Poste occupé _____

Tél. fixe et/ou mobile _____

Adresse e-mail _____

Signature et cachet de la Société

N.B. : Afin de confirmer votre inscription, merci de bien vouloir libérer les frais de participation, soit 150 000 FCFA, au plus tard le 02 Avril 2018, ou par chèque à l'ordre et à l'attention des « Mercuriales-Infos » à l'adresse indiquée ci-dessous. Pour les paiements par virement, utilisez le compte : TG167 01006 001512780007 97.